

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix juillet deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 27/06/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRÉSENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre MORLON, Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Marie-Hélène BAGNAUD (en remplacement de Gérard BEAUBIER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Daniel CADET, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Michelle DEMONET (en remplacement Dominique DUNAUD), Camille DUDOGNON, Valérie GIROIR, Rémi JANDAUD, Isabelle LEON (en remplacement d'Edith LERENARD), Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement d'Alexandre MAZIN), Monique REIX-BUSSY, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY),

EXCUSES : Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Louis BREGAINT, Sylvette CHADELAUD, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Hubert LEHMANN, Philippe STEYAERT.

Isabelle LEON a été élue secrétaire de séance.

2013-099 : BUDET DE LA ZAE DU THEIL – SOLDE DU COMPTE 1068

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral du 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la proposition d'indemnisation présentée par la SMACL

Monsieur le Président explique que, depuis l'origine de ce budget (faisant partie du budget de la Commune de ST LEONARD) et du fait de l'impossibilité d'accéder à la D941, le budget annexe n'a pas évolué un certain nombre d'années, alors qu'il avait des emprunts à rembourser.

La réglementation de la comptabilité des lotissements ne prévoit pas d'utiliser le compte 1068 en matière d'affectation des résultats. Le comptable en place à cette époque n'avait pas trouvé d'autre solution que d'utiliser le 1068 pour le remboursement de ces emprunts.

Le problème d'accès de la ZAE a été résolu quand la Communauté Communes de Noblat a pris la compétence et a fait réaliser la voie d'accès à la D941, ce qui a permis de reprendre un cours d'évolution normal de la zone d'activités. Désormais, l'affectation de résultats, par le biais du 1068, n'a plus lieu d'être. Il est considéré que les affectations antérieures au 1068, ont été faites « à tort » et laisser cette comptabilité en l'état reviendrait à clôturer, in fine, avec un énorme excédent d'investissement mais aussi, un énorme déficit de fonctionnement.

En conséquence le Conseil Communautaire, comme le permet, par exception, l'instruction et la nomenclature M14 peut décider de reprendre l'excédent, affecté à tort en investissement, en excédent de la section de fonctionnement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 29 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Décide décider de reprendre l'excédent, affecté à tort en investissement, en excédent de la section de fonctionnement.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 11 juillet 2013

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,


Jean-Claude LEBLOIS

Bienvenue Jean-Claude LEBLOIS RT / COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

[Accueil](#) | [Administration](#) | [Préférences](#) | [Aide](#)
[Déconnexion](#)
[Actes en cours](#) [Création d'acte](#) [Recherche](#)

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Accusé de réception préfecture

 Imprimer  Envoyer

Objet de l'acte : BUDGET DE LA ZAE DU THEIL- SOLDE DE COMPTE 1068

Date de transmission de l'acte : 12/07/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 12/07/2013

Numéro de l'acte : 2013-099 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130710-2013-099-DE

Date de décision : 10/07/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers